

Burundi : vers la révision du code des investissements

@rib News, 21/08/2014 - Source Xinhua Le gouvernement burundais envisage de réviser le code des investissements et la redéfinition des avantages liés aux investissements afin d'inciter les investisseurs étrangers à choisir le Burundi comme lieu de destination préférée, a annoncé jeudi M. Antoine Kabura, directeur de l'Agence de Promotion des Investissements (API). M. Kabura, qui s'exprimait lors d'un point de presse pour évaluer le parcours déjà effectué par l'API quatre ans après sa création, a précisé que cette révision est nécessaire pour agir notamment dans le domaine du transport des équipements et des matières premières suite à l'éloignement du Burundi vis-à-vis de la mer.

"Cette situation est préjudiciable au Burundi pour le choix des investisseurs en ce qui concerne la destination de leurs projets d'investissements", a expliqué M. Kabura. Dans la réforme du code des investissements en préparation, a-t-il ajouté, l'API va se focaliser sur la redéfinition des secteurs prioritaires. "Nous sommes en train d'identifier les secteurs qui sont supposés être saturés pour donner une priorité à des nouveaux sous-secteurs. C'est effectivement pour limiter des cas de confrontations entre nouveaux et anciens investisseurs. De la sorte, les nouveaux investisseurs seront orientés vers des sous-secteurs bien précis". Le directeur Kabura a affirmé que par exemple au niveau du secteur prioritaire du tourisme, l'API va redéfinir pour le sous-secteur de l'hôtellerie, le genre d'établissement hôtelier qui sera dorénavant éligible pour l'octroi des avantages du code des investissements. "Nous prévoyons commencer par des hôtels de trois étoiles et plus. Nous pensons privilégier des établissements hôteliers équipés des salles de conférence pouvant abriter beaucoup de personnes", a-t-il précisé. Le secteur des services sera touché par les innovations prévues au sein du code notamment pour les volets sanitaire et scolaire, a-t-il signalé. "Nous pensons qu'il faudrait éviter certaines duplications dans les avantages donnés aux investisseurs. On va essayer de faire une orientation pour éviter que les investisseurs potentiels ne puissent bénéficier des avantages provenant de plusieurs entités à la fois", a-t-il explicité. Selon M. Kabura, le code des investissements jusqu'ici en vigueur au Burundi est imprécis en cas de sa mauvaise application par les usagers. Il a fait remarquer que le code des investissements en révision se veut le plus attractif notamment au sein de la Communauté Est-Africaine (CEA), qui regroupe le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.